



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01101

Numéro SIREN : 410 196 745

Nom ou dénomination : GROUPE GCH

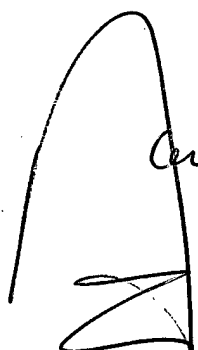
Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2017 sous le numéro de dépôt 4627

GROUPE GCH

RECEPTION
GTC AIX
04 JUL. 2017

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.700.000 euros
Siège Social : 3, Cours Mirabeau
13100 AIX-EN-PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

**BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2016**

 Certifié conforme
Le Gérant

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 8 COURS MIRABEAU		13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41019674500229		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122016	
		N-1 31122015	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	45 032
Fonds commercial (1)		AH	2 685 563
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	3 022 584
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	120 255
Immobilisations en cours		AV	91 246
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	7 706 256
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	13 840
TOTAL (II)		BJ	13 684 774
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	60 729
Autres créances (3)		BZ	17 772 748
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	3 358 558
Disponibilités		CF	6 211
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	21 198 245
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	34 883 019
		IA	1 592 504
		IB	33 290 515
		IC	30 551 433
Renvois : (1) Dont droit au bail 200 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	13 840
		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	
		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5.....7.0.0.....0.0.0.....)	DA	5 700 000	5 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 369 234	3 369 234
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	535 747	477 815
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	104 487	104 487
	Report à nouveau	DH	3 246 095	3 246 095
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 491	57 932
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 990 054	12 955 563
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	70 973	69 523
	TOTAL (III)	DR	70 973	69 523
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 486 403	4 244 610
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	14 839 542	12 477 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	365 133	373 453
	Dettes fiscales et sociales	DY	184 473	50 335
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	337 436	360 648
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	16 501	19 801
	TOTAL (IV)	EC	20 229 488	17 526 347
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33 290 515	30 551 433
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 165 173	17 336 577
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 842 999	1 501 109

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		GROS COLAS HOLDING				Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	294 591	FH		FI	294 591
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	294 591	FK		FL	294 591	307 681
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	2 925	9 675	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	1 050	32 800	
	Autres produits (1) (11)				FQ	9 333	29 223	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	307 898	379 379
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	399 051	501 059	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	15 814	28 912	
	Salaires et traitements*				FY	152 265	145 656	
	Charges sociales (10)				FZ	143 917	134 896	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	183 945	174 492		
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	2 500	1 050			
	Autres charges (12)	GE	23 539	22 259				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	921 030	1 008 323
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(613 131)	(628 944)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 000 000	900 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	149 764	196 605	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)				GP	1 149 764	1 096 605	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	355 096	356 430	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)				GU	355 096	356 430	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	794 668	740 175	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	181 537	111 231	

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	18 500	15 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	18 500	15 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	635	689
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		50 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	635	50 689
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 865	(35 689)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	164 911	17 610
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 476 162	1 490 984
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 441 671	1 433 051
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	34 491	57 932
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	98 066	92 185
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	19 148	20 849
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 98 066			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
CESSION VEHICULE MERCEDES CLASS R				18 500
PV AMENDES		635		
		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.					CZ	2 730 594	D8		D9			
	TOTAL I											
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ	2 464 089	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	558 495	KQ		KR	18 992		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX				
		Matériel de transport *		KY	73 712	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	96 612	LC		LD	21 711			
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH	91 246	LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	3 284 153	LO		LP	40 703		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	7 706 256	8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	15 840	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	7 722 096	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	13 736 843	ØH		ØJ	40 703			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
INCORP.			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
			à poste 1		à poste 2							
	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	2 730 594	IX	2 730 594	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	18 992	IQ		MA		MB	2 445 097	MC	2 445 097	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	577 487	MI	577 487	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	71 780	MQ	1 931	MR	1 931	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	118 323	MU	118 323	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	91 246	NB	91 246	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		18 992	IY		NG	71 780	NH	3 234 084	NI	3 234 084	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	7 706 256	ØZ	7 706 256
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		2 000	I2		2E		2F	13 840	2G	13 840		
TOTAL IV		2 000	I3		NJ		NK	7 720 096	2H	7 720 096		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		20 992	I4		ØK	71 780	ØL	13 684 774	ØM	13 684 774		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL GROS-COLAS HOLDING

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	45 032	PF		PG		PH	45 032
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	909 893	PN	117 792	PO		PQ	1 027 685
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	392 476	PW	57 749	PX		PY	450 225
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	72 709	QI	386	QJ	71 780	QK	1 315
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	60 230	QM	8 018	QN		QO	68 248
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 435 308	QV	183 945	QW	71 780	QX	1 547 473
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 480 339	ØP	183 945	ØQ	71 780	ØR	1 592 504

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	2 500	UF	1 050
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	13 840	UV	13 840	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	60 729		60 729						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	57 851		57 851					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	17 664 647		17 664 647						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	50 250		50 250						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	17 847 317	VU	17 847 317	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 842 999		1 842 999						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	2 643 404		579 089		1 971 218		93 097		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	59 628		59 628						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	365 133		365 133						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 633		17 633						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 818		18 818						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	146 948		146 948						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 074		1 074						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	14 779 914		14 779 914						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	337 436		337 436						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	16 501		16 501						
TOTAUX		VY	20 229 488	VZ	18 165 173		1 971 218		93 097		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	390 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	490 097	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6											
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	34 491							
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		WC								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)		RB		XE								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	635							
	Amendes et pénalités		WJ		635		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	164 911							
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		484 029		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	484 029								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8								
			- imposées au taux de 0 %								ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme								WN								
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	25 588								
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3							
										TOTAL I		WR	709 654						
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WS							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT	193 603						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV								
			- imposées aux taux de 0 %								WH								
			- imposées aux taux de 19 %								WP								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW								
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB								
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A		XA							
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY							
	Majoration d'amortissement *											XD							
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF						
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA								
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC								
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	352								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2							
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	193 955						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		515 699				XJ									
		déficit (II moins I)																	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		515 699		XO					

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	5 560
---	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	3	246	095	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	57 932	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD		57	932		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	OE					Dividendes	ZE			
							Autres répartitions	ZF			
	TOTAL I	OF	3	304	027		Report à nouveau	ZG	3 246 095		
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	3 304 027	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	11 606		12 085		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	74 759		78 047		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	111 370		174 471		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	201 315		236 455		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	399 051		501 059		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	3 587		2 748		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	12 226		26 164		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	15 814		28 912		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	44 177		42 507		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	46 159		54 398		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*					OB	87 596				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS					
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)					YP	2		1		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
						Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
						Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	MERCEDES CLASS R	71 780	71 780		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 16 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	18 500	18 500				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			18 500			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
		②	③	④	⑤		
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDINGNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	294 591
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	2 925
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	9 333
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	306 848

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	292 548
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	23 539
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	316 087

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	(9 238)
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	(9 238)
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	294 591
Période de référence	GY	01/01/2016
Date de cessation	HR	31/12/2016

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 1 0 1 9 6 7 4 5 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GROS COLAS HOLDING

ADRESSE (voie)

8 COURS MIRABEAU

CS 10874

CODE POSTAL

13626

VILLE

AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

356 250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GROS COLAS

Prénom(s)

STEPHANE

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

356 250

Naissance :

Date

191261

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

Voie

QUARTIER BONFILLON

Code postal

13090

Commune

ST MARC DE JAUMEGARDE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 1 0 1 9 6 7 4 5 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GROS COLAS HOLDING

ADRESSE (voie)

8 COURS MIRABEAU

CS 10874

CODE POSTAL

13626

VILLE

AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

32

Forme juridique

Dénomination

SCI SGC CHÂTEAU ROUSSILLON

N° SIREN (si société établie en France)

4 4 2 1 4 9 2 9 0

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13747

Commune

VITROLLES CEDEX

Pays

Forme juridique

Dénomination

SCI GC VILLON

N° SIREN (si société établie en France)

5 1 3 4 7 9 3 4 5

% de détention

100.00

Adresse :

N°

8

Voie

COURS MIRABEAU

Code postal

13626

Commune

AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Pays

Forme juridique

Dénomination

SCI FREDERIC MISTRAL

N° SIREN (si société établie en France)

4 0 3 9 1 1 2 4 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13127

Commune

VITROLLES

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

SCI GC CORDELIER

N° SIREN (si société établie en France)

3 9 8 4 9 6 6 1 2

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AVENUE DE LATTRE

Code postal

13127

Commune

VITROLLES

Pays

Forme juridique

Dénomination

SCI 17 COURS MIRABEAU

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 2 8 3 8 9 4 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13747

Commune

VITROLLES CEDEX

Pays

Forme juridique

Dénomination

SCI GC ESTROUBLANS

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 2 3 3 7 7 6 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13747

Commune

VIROLLES CEDEX

Pays

Forme juridique

SCI

Dénomination

SCI GC BAGNIERS

N° SIREN (si société établie en France)

4 2 1 3 1 2 4 1 4

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13747

Commune

VITROLLES Cedex

Pays

Forme juridique

Dénomination

SCI GC MONT ROBERT

N° SIREN (si société établie en France)

4 3 8 2 8 6 7 9 1

% de détention

100.00

Adresse :

N°

41

Voie

AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal

13747

Commune

VITROLLES CEDEX

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 1 0 1 9 6 7 4 5 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROS COLAS HOLDING

ADRESSE (voie) 8 COURS MIRABEAU CS 10874

CODE POSTAL 13626 VILLE AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 32

Forme juridique Dénomination SCI GC MIRABEAU

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 1 2 6 1 4 3 9 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AVENUE DELATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES Cedex Pays

Forme juridique Dénomination SCI GC ESPARIAT

N° SIREN (si société établie en France) 4 7 9 8 8 2 1 8 5 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DETASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES Cedex Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI NAPOLEON NONAPARTE 5

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 3 9 0 4 0 6 6 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13626 Commune AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI NAPOLEON BONAPARTE 4

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 2 7 4 7 1 4 4 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI NAPOLEON BONAPARTE 3

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 2 7 4 7 0 9 4 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI NAPOLEON BONAPARTE 2

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 2 7 4 7 0 4 5 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI NAPOLEON BONAPARTE 1

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 2 7 4 7 0 0 3 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

Forme juridique Dénomination SCI GC BEDARRIDES

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 4 4 1 2 8 5 6 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 1 0 1 9 6 7 4 5 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROS COLAS HOLDING

ADRESSE (voie) 8 COURS MIRABEAU CS 10874

CODE POSTAL 13626 VILLE AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 32

Forme juridique SARL Dénomination SARL PRESS ECO

N° SIREN (si société établie en France) 7 2 1 6 2 1 4 7 2 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13127 Commune VITROLLES Pays FRANCE

Forme juridique GCCP SARL Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 2 3 9 0 3 2 7 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MRABEAU

Code postal 13626 Commune AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Pays

Forme juridique SCI Dénomination GC VAR STRASBOURG

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 4 8 4 6 9 5 3 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique SCI ALLARD Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 0 9 0 1 6 6 1 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique SARL Dénomination BASY SARL

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 2 9 1 6 9 8 8 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCI CIVAIX

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 0 7 8 8 3 9 0 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13626 Commune AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI SGC 15 CRS MIRABEAU

N° SIREN (si société établie en France) 4 4 0 9 4 8 8 0 0 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES CEDEX Pays

Forme juridique SCI 34 COURS MIRABEAU Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 7 8 2 5 4 9 5 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 1 0 1 9 6 7 4 5 0 0 2 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROS COLAS HOLDING

ADRESSE (voie) 8 COURS MIRABEAU CS 10874

CODE POSTAL 13626 VILLE AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 32

Forme juridique Dénomination SCI LA MAGNANERIE

N° SIREN (si société établie en France) 3 8 1 2 4 1 9 8 3 % de détention 100.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13626 Commune AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Pays

Forme juridique Dénomination SCI FERME CROZE

N° SIREN (si société établie en France) 3 5 2 5 2 1 0 0 9 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV.DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES Cedex Pays

Forme juridique Dénomination SCI CLEMENCEAU

N° SIREN (si société établie en France) 3 8 1 7 3 8 6 8 1 % de détention 100.00

Adresse : N° 41 Voie AV.DE LATTRE DE TASSIGNY

Code postal 13747 Commune VITROLLES Cedex Pays

Forme juridique SCI Dénomination SCI VENOT TISSUS

N° SIREN (si société établie en France) 3 0 7 3 2 0 1 2 7 % de détention 99.95

Adresse : N° 3 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13626 Commune AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Pays

Forme juridique Dénomination GC HBE

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 4 8 5 0 2 3 7 % de détention 99.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique Dénomination SCI GC BELGES 1

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 8 8 1 4 1 5 5 % de détention 99.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique Dénomination SCI GC ROTONDE

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 2 7 2 5 7 5 1 % de détention 99.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

Forme juridique SCI Dénomination GC DES MARCHANDS

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 4 4 4 7 4 7 1 % de détention 99.00

Adresse : N° 8 Voie COURS MIRABEAU

Code postal 13100 Commune AIX EN PROVENCE Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

GROUPE GCH

Société à responsabilité limitée

au capital de 5 700 000 euros

Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE

RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 09 heures,
Au siège social à AIX EN PROVENCE,

Monsieur Stéphane GROS COLAS,
demeurant Quartier Bonfillon 13090 ST MARC DE JAUMEGARDE,

Propriétaire de la totalité des 356250 parts sociales de 16 euros composant le capital social de la société GROUPE GCH,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane GROS COLAS, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à compter du 30 avril 2017, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34.491 euros de la manière suivante :

-à la réserve légale	:	34.253 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	238 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.246.333 euros.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions précédemment approuvées se sont poursuivies normalement.

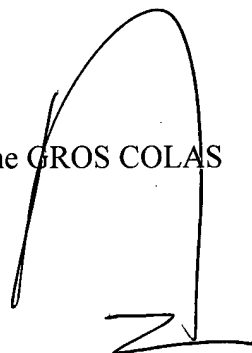
QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve le montant de la rémunération qu'il a perçue pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice 2016 et qui s'est élevé à la somme de 60.000 €.

L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2017 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe annuelle, brute, de 60.000 € euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Stéphane GROS COLAS



GROUPE GCH

Société à responsabilité limitée

au capital de 5 700 000 euros

Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE

RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34.491 euros de la manière suivante :

-à la réserve légale :	34.253 Euros
- aux autres réserves :	0 Euros
- en autres répartitions :	0 Euros
- en report à nouveau :	238 Euros
- en dividendes :	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.246.333 euros.

Certifié conforme
La Gérance

